

22<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ  
INTERNATIONALE ARTHURIENNE,  
22<sup>nd</sup> CONGRESS OF THE  
INTERNATIONAL ARTHURIAN SOCIETY  
Rennes 2008



**Actes**

**Proceedings**

Réunis et publiés en ligne par  
Denis Hüe, Anne Delamaire et Christine Ferlampin-Acher

POUR CITER CET ARTICLE, RENVOYER À L'ADRESSE DU SITE :

[HTTP://WWW.UHB.FR/ALC/IAS/ACTES/INDEX.HTM](http://www.uhb.fr/alc/ias/actes/index.htm)

SUIVIE DE LA RÉFÉRENCE (JOUR, SESSION)





## L'ours aux pattes fragiles, ou : Arthur et ses faiblesses.

Arthur est fondamentalement ambigu : sa légende « courante » s'oppose parfois à sa légende poétique sur un point essentiel : sa puissance. Le roi Arthur des textes littéraires des douzièmes et treizièmes siècles n'est pas le souverain à l'autorité et à la puissance incontestées auquel l'on pense parfois. Les écrivains de ce temps apparaissent même assez sensibles aux situations où le roi est en position de faiblesse. Dans tous les cas, la faiblesse se définit par l'incapacité pour le roi de résoudre seul une difficulté relevant pleinement de ses responsabilités de suzerain, surtout quand elle met en cause le maintien de l'équilibre du royaume<sup>1</sup>, voire du monde, ou la capacité d'Arthur à remplir une fonction civilisatrice. Elle se différencie de la défaillance, dans la mesure où elle n'interroge pas la fonction de référent éthique dont le roi est investi<sup>2</sup> ; les auteurs font de la faiblesse un état temporaire appelant une résolution, et qui sert donc de point de départ à un processus d'affirmation de l'autorité et du pouvoir du roi. La faiblesse d'Arthur n'est donc pas un phénomène uniquement négatif, puisqu'elle suppose que le roi puisse progresser. Arthur paraît bien être défini par un « paradoxe du roi faible » dans lequel ses faiblesses contribuent pleinement à sa légende et prennent part à son autorité, dans la mesure où elles appellent une résolution. Les faiblesses d'Arthur concernent quatre éléments essentiels de son autorité : sa vigueur guerrière, l'acceptation de ses fonctions juridiques, la cohésion de son lignage, et la conformité du couple royal à une idéologie de la souveraineté qui fait de la reine la garante

---

<sup>1</sup> Voir : Jean MARKALE, *Le roi Arthur et la société celtique*, Paris, Payot, 1985, p. 400. Voir aussi Martin AURELL, *La légende du roi Arthur*, Paris, Perrin, 2007 ; Alban Gautier, *Arthur*, Paris, Ellipses, 2007.

<sup>2</sup> Voir : Pierre LEVRON, « Quand l'ours devient faible, ou : Arthur et ses défaillances », *Questes*, numéro spécial *Figures royales à l'ombre du mythe*, pp.8-23 ; Norris J.LACY, « Arthur's character and reputation in *Yder* », *Cahiers de Recherches Médiévales*, 14, 2007, pp. 41-48.

POUR CITER CET ARTICLE, RENVOYER À L'ADRESSE DU SITE :

[HTTP://WWW.UHB.FR/ALC/IAS/ACTES/INDEX.HTM](http://www.uhb.fr/alc/ias/actes/index.htm)

SUIVIE DE LA RÉFÉRENCE (JOUR, SESSION)

de cette dernière. L'enquête, fondée sur des romans arthuriens en vers et en prose ainsi que sur quelques écrits fictionnels ou à prétention historique rédigés en latin, abordera trois de ces domaines : Arthur à la guerre, Arthur face à ses vassaux et Arthur roi et souverain.

## Arthur à la guerre.

Les fonctions militaires du roi Arthur impliquent bien entendu ses missions de chef de guerre ou de combattant, mais elles concernent également les épisodes où Arthur satisfait à l'idéal du « roi-chevalier ». On peut aussi considérer que l'autorité militaire ou chevaleresque du personnage est engagée quand l'un de ses vassaux combat sous ses ordres ou avec son autorisation. La difficulté rencontrée par un chevalier devenu une sorte de représentant ou de substitut de son suzerain peut donc, par ricochet, rejaillir sur le roi, un peu à la manière de la diffusion collective de la honte frappant un individu sur son lignage ou sur son réseau vassalique. Le Livre d'Artus<sup>3</sup> raconte que le roi est confronté à un envahisseur saxon dont les troupes sont particulièrement nombreuses :

Trestoz li premiers conrois qe Aminaduf fist si bailla a conduire (a) Alohagre. Icast ot en sa compaignie .XL. mile fer uestuz & molt felenesse gent & molt hideuse. & sa seconde eschelle bailla a Margoardras. & furent antresinc .XL. mile. Icast fu cousins Hanguis & molt lama. & la tierce bailla au roi Fusabre.& refurent .XL. mile et la quarte (au) roi Glaalant et refurent ausinc .XL. mile. & la quinte (a) Pignoras & refurent .XL. mile. & la siste mena Menaglaas & furent .XL. mile. & la .VII. Harrahoars & furent .XL. mile. & luitisme mena rois Cornicans & furent .XL. mile. La .IX. Ydraus & refurent .XL. mile. & la .X. Karohaus a tout .XL. mile. & la .XI. Quinquernans. & la .XII. Biales et la .XIII. Baalus. & la .XIII. Teucer. & la .XV. Senaas. & la .XVI. Piophas. & la .XVII. Hoelaes. & la .XVIII. Nahodopes. & la .XIX. Brannagues. & la .XX. Magaas. Icis .II. rois daariens tindrent chascuns en sa compaignie .M. turcoples. & chascuns des autres rois .XL. mile. & (A)minaduf remest entre luj & son oncle & Molyanapuz qui fu venuz de Clarence atout .XL. mile Saisnes.

---

<sup>3</sup> Edité par H.O SOMMER, *The vulgate version of the arthurian romances*, Washington, 1913, New-York, A.M.S press, 1969, pour l'édition consultée.

Cil lor dist que desconfit estoit lost devant la cite de Clarence.  
Icist furent a lestandart & orent bien de Saines avec els por le  
garder .C. contes.& .C. dux . & .C. amiraulz chasez<sup>4</sup>.

L'énumération repose sur une double accumulation : celle des troupes saxonnes, dont le total est particulièrement impressionnant : un million trois cent vingt-deux mille hommes, et celle de leur nombre, de leur cruauté et de leur laideur. La disproportion entre le camp païen et le camp chrétien est donc aussi bien numérique<sup>5</sup> qu'anthropologique : les barons chrétiens sont confrontés à une multitude monstrueuse qui, selon les modèles épiques dont le romancier s'inspire, a la double vocation de menace et de repoussoir : justifiant la guerre par son étrangeté et son caractère féroce, elle anticipe sur la valeur guerrière future du roi et de ses vassaux en même temps qu'elle ne suppose pas une victoire prévisible à l'avance. La *Suite -Vulgate du Roman de Merlin*<sup>6</sup> souligne quant à elle l'infériorité numérique d'Arthur et de ses vassaux face aux troupes des rois qui refusent son autorité :

Si vient a lor aide lis dus Escauc de Cambenic a tout .V. mile homes a armes. Et d'autres pars vint li rois Tradelinans de Norgales a tout .VI. M.homes. Et d'autre part vint li rois de Nothomberlande qui avoit a non Clarions a tout .III.M.homes a armes. Et d'autre part vint li rois des Cent Chevaliers qui moult estoit hardis et prous atout .IV. M. homes a armes. Et d'autre part vint li rois Loth de Leonois et d'Orcanie atout .VI.M. homes a armes. Et d'autre part vint li rois Karados Briés Bras de la terre d'Estrangorre a tout .VII. M. homes. Et li rois Uriens vint atout .VI.M. homes<sup>7</sup>.

Moins impressionnante que dans le *Livre d'Artus*, la supériorité des effectifs militaires de l'adversaire n'en est pas moins très nette<sup>8</sup>. Les deux récits ont cependant une problématique analogue. Arthur doit affirmer ses qualités de chef de guerre et de suzerain dans son royaume ; il est alors

<sup>4</sup> *Le Livre d'Artus, op.cit.*, pp.38, lignes 30-50, 39, lignes 1-5.

<sup>5</sup> Au moment de la bataille de Vandebere, Urien aligne dix mille hommes, comme Yder de Cornouailles, Loth et Neutre ; Aguiscauz en conduit quant à lui douze mille, soit cinquante-deux mille combattants au total ; *Le Livre d'Artus, op.cit.*, p.35, lignes 38 à 43.

<sup>6</sup> *Les premiers faits du roi Arthur*, in *Le livre du Graal*, édité sous la direction de Daniel POIRION par Anne BERTHELOT, tome I, Paris, Gallimard, 2001, collection « N.R.F.La Pléiade ».

<sup>7</sup> *Les premiers faits du roi Arthur, op.cit.*, chapitre 22, pp. 828-829.

<sup>8</sup> Les vassaux révoltés alignent quarante-deux mille hommes contre quatre mille pour Arthur et ses alliés (chapitre 24, p.832).

confronté à des adversaires qui apparaissent tout d'abord plus puissants que lui d'un point de vue objectif. La *Suite-Vulgate* raffine l'antagonisme entre le roi et ses adversaires en le rendant d'abord plus subtil : l'opposition entre des païens « tarés » et le roi chrétien fait place en partie à un conflit féodal interne où les protagonistes se rapprochent par leur religion commune et par un impératif stratégique : repousser l'envahisseur Saxon, leur opposition se cristallisant sur le problème de la légitimité du souverain : Arthur, soutenu par Merlin est certes l'élu de Dieu, mais les barons refusent d'obéir à cet adolescent inconnu et d'humble noblesse<sup>9</sup>. L'inquiétude de ces derniers n'est pas illégitime alors même que Robert de Boron et son continuateur opposent l'orgueil de ces grands vassaux à l'humilité puis à la légitimité d'Arthur. L'opposition entre le roi et ses adversaires chrétiens est ensuite générationnelle : de grands aristocrates adultes affrontent des représentants de la génération de leurs fils, la guerre se dédoublant d'un conflit entre des nobles « installés » et puissants et leurs enfants, des *juvenes*<sup>10</sup>. Beaucoup plus importante dans la *Suite-Vulgate* que dans le *Livre d'Artus*, la question de la jeunesse suppose que l'on s'interroge sur la nature symbolique et anthropologique de ces guerres opposant le jeune roi à des adversaires de prime abord surpuissants. Il semble que l'on ait une transposition au domaine royal d'un schéma initiatique appliqué dans la littérature du temps en général et dans ces mêmes textes en particulier<sup>11</sup> à de jeunes chevaliers qui doivent faire la preuve de leur courage et de leurs qualités militaires en affrontant des chevaliers normalement plus redoutables qu'eux ou des monstres avant de tenter une épreuve les faisant accéder à la souveraineté ou qui y parviennent en triomphant de ce type d'adversaires. La *Suite-Vulgate* insiste d'ailleurs sur la jeunesse d'un Arthur dont la dépendance à Merlin est très forte. Les armées ennemies constituées de combattants nombreux et redoutables peuvent être un avatar politique de l'adversaire ambivalent, mettant à l'épreuve aussi bien la force psychique et la maturité du personnage que son ardeur combattive. Les deux romans rejoignent alors les fonctions fondamentales de l'initiation : exacerber tout

---

<sup>9</sup> Voir : Robert de Boron, *le Roman de Merlin*, édité par Alexandre MICHA, Genève, Droz, 2000, T.L.F pour l'édition consultée, chapitre 87, p. 279 : « Li baron furent moult angoisseus et distrent que ce ne porroit estre que uns garçons fust sires seur els ».

<sup>10</sup> Voir : Georges DUBY, « Les jeunes dans la société féodale », *Féodalité*, Paris, Gallimard, 1996, collection « Quarto ».

<sup>11</sup> Voir, dans le *Livre d'Artus* : l'épreuve de la Laide Semblance, dont l'expulsion incombe à Grex . Plusieurs chevaliers échouent alors qu'Arthur leur a permis de tenter l'aventure. *Ibidem*, pp.151-153.

d'abord la jeunesse ou la faiblesse de leur bénéficiaire avant de l'en faire triompher. Arthur est donc exposé à un schéma initiatique qui va particulièrement mettre en exergue sa fragilité militaire et sociale originaire. Le rôle référentiel du roi ne résidera pas dans une force s'imposant d'emblée, mais dans le fait qu'Arthur devienne fort au terme d'un processus comparable fonctionnellement à celui que connaissent ses chevaliers. Le modèle féodal et littéraire du roi-chevalier s'appuie donc sur la réussite d'un parcours initiatique mêlant intimement les impératifs chevaleresques et la fonction militaire et royale de *dux bellorum*. L'infériorité numérique ou militaire d'Arthur ne se circonscrit cependant pas à cette période de constitution de son autorité<sup>12</sup>. Elle se manifeste également quand il doit faire face à des rivaux susceptibles de le concurrencer sur le plan politique, mais aussi référentiel. Galehaut en est l'un des plus redoutables et l'un des plus aboutis. Il propose dans le *Lancelot en Prose*<sup>13</sup> une trêve d'un an permettant à Arthur de reconstituer des forces dont le faible effectif le surprend<sup>14</sup>, comme le dit le Roi des Cent Chevaliers au souverain du Logres :

‘Sire’, dist li rois des .C. Chevaliers, ‘cha nos envoie Galehols a qui nos somes. Et dist qu’il s’esmerveille moult de ce que si povrement estes venus desfendre le vostre terre encontre lui. Car il avoit oï dire que vous estiés le plus poissans rois de tout le monde. Et pour ce si est il avis a mon signour qu’il n’aroit point d’onour de vous conquerre a si poi de gent come vos avés ci, car trop estes a meschief. Si vous donne mé sires treves jusques a un an, par si que vos avés en ceste piece de terre tout vostre pooir et il le sien, car il ne l’a que mie tot. Et lors saciés qu’il au chief de l’an, coi qu’il en doive coster, aura le bon chevalier de sa mesnie, celui as armes vermeilles qui l’asamblee a vaincue’<sup>15</sup>».

La trêve appelle un discours polyvalent. Contrairement aux envahisseurs saxons ou aux barons révoltés, Galehaut propose une sorte de contrat à son adversaire : la guerre doit reposer sur l'équilibre des forces. La tension entre la réputation du roi et la faiblesse de ses troupes qui ne

<sup>12</sup> Voir : Michelle SZKILNIK, « la jeunesse guerrière d'Arthur »,

<sup>13</sup> *Le livre du Graal, op.cit.*, tome II, « la marche de Gaule ».

<sup>14</sup> Le messager de la Dame de Malehaut affirme à Arthur que Galehaut a réuni cent mille chevaliers (*op.cit.*, paragraphe 480, p.468), le roi n'en alignant que sept mille (*ibidem*, paragraphe 481, p.468).

<sup>15</sup> *Op.cit.*, paragraphe 507, pp.495-496.

parviennent effectivement pas à résister à la pression de l'ennemi<sup>16</sup> souligne aussi bien le souci moral d'un conflit équilibré, transposant en quelque sorte les principes directeurs de l'affrontement chevaleresque dans la guerre que la supériorité quasi ontologique du prince et de ses alliés. Cette contractualisation de l'affrontement est toutefois doublée de l'affirmation d'un conflit moral entre les deux suzerains, Galehaut opposant sa magnanimité à la « pauvreté » d'un roi Arthur négligeant de s'attirer l'affection de ses vassaux et ne satisfaisant pas, contrairement au prince, les impératifs honorifiques militaires et féodaux ; l'épisode articule en effet d'une manière intime la faiblesse militaire d'Arthur avec une défaillance morale, sa négligence envers ses vassaux qui le prive de leur affection et de leur soutien<sup>17</sup>. Revendiquant de pouvoir s'attacher les services de Lancelot, le prince met en avant sa conformité à l'éthique de la suzeraineté courtoise et disqualifie ainsi Arthur sur le plan moral : si sa fonction référentielle n'existe plus du point de vue militaire, elle n'a pas non plus de raison d'être sur le plan humain. Il affirme alors qu'il est le seul capable de réaliser effectivement le programme d'une civilisation arthurienne dont la réalisation est en train d'échouer. Si Galehaut cherche à ce moment-là à se substituer à Arthur<sup>18</sup>, il n'est pas le seul concurrent sérieux que le roi doit affronter. Les textes le confrontent à deux autres souverains puissants : le roi de France Flore et l'empereur de Rome. *L'Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth<sup>19</sup> attire quant à elle l'attention sur quelques faiblesses des Bretons engagés dans leur guerre contre les Romains : leur moindre souci de la tactique face à un adversaire combattant de façon plus méthodique<sup>20</sup> et leur affaiblissement :

Plus qu'affaiblis, les Bretons auraient honteusement abandonné les hommes qu'ils escortaient, si un heureux hasard ne leur avait pas fourni rapidement l'aide espérée. En effet, Guitard, le duc des Poitevins, qui avait appris la nouvelle de

---

<sup>16</sup> *Op.cit.*, paragraphe 482, pp. 469-470.

<sup>17</sup> Cette articulation existe également dans le *Perlesvaus* au moment de la mélancolie d'Arthur. Voir : *Le haut livre du Graal*, édité par Armand STRUBEL, Paris, Librairie Générale Française, 2007, collection « Le livre de poche. Lettres gothiques », branche I, p.132.

<sup>18</sup> Voir : Jacques ROUBAUD, « Galehaut et l'Eros mélancolique, une fiction rhétorique », *Bulletin de l'Association Guillaume-Budé*, « Images de la mélancolie », tome 4, 1982, pp. 363-382.

<sup>19</sup> *Histoire des rois de Bretagne*, traduite et commentée par Laurence MATHEY-MAILLE, Paris, Les Belles-Lettres, 1993, collection « La roue à livres ».

<sup>20</sup> *Histoire des Rois de Bretagne, op.cit.*, paragraphe 166, p.218.



l'embuscade, s'était avancé avec trois mille hommes. Forts de son soutien, les Bretons finirent par l'emporter et prirent leur revanche du massacre qu'ils venaient de subir sur ces impudents brigands<sup>21</sup>.

Si Arthur n'est pas impliqué lui-même dans cet engagement basé sur le motif de l'infériorité militaire de ses troupes, il n'en reste pas moins que la menace d'une défaite réelle revêt la valeur idéologique d'une défaite royale ; plaçant ses vassaux dans une posture comparable à celles que certains auteurs assignent à Arthur quand il combat lui-même, le récit utilise une définition implicite du « corps royal <sup>22</sup> » s'étendant aux chevaliers combattant pour leur suzerain qui repose sur une délégation implicite de l'action militaire du souverain à ses subordonnés. L'auteur du *Perceval en Prose* du manuscrit de Modène<sup>23</sup> montre Arthur en position délicate face à Floire, le roi de France :

Li rois Flores fu forment corageus et hardis, et moult se fioit en sa vertu. Et tint l'espee el poing destre et va ferir Artu parmi l'escu, qu'il li fendi et colpa quanqu'il en consivi. Et li cols, qui fu envoiés par grant force, descendi encontreval et li desrompi trois des mailles del hauberc. Et vint li brans avalant par mi la cuisse, si que il li trenca plus de plaine paume del carnal. Et avala li brans par grant air, et li trenca l'esperon od troi doie del pié, et feri li brans en terre une ausne. Et Artus fu auques estonés del colp, et Flores le hurte de l'espaule que a poi que il ne le feist chaoir a terre. Et quant li Breton le virent et mesire Gavains, si en orent molt grant duel, et orent tuit grant paor de lor signor, car li rois Flores estoit graindre d'Artu le teste a tot le hiaume<sup>24</sup>.

Le récit oppose subtilement Arthur à un « double démesuré » : Floire relève aussi bien d'un modèle royal que de celui du « grand chevalier », dépourvu toutefois de certaines acceptions fantastiques qui en font une figure inquiétante<sup>25</sup>. Inspiré d'assez loin du combat entre Arthur et le géant du Mont-saint-Michel décrit aussi bien par le *Brut* de Wace que par

<sup>21</sup> *Op.cit.*, paragraphe 167, pp. 240-241.

<sup>22</sup> Voir : Ernest KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi*,

<sup>23</sup> Edité par Bernard CERQUIGLINI : *Robert de Boron, Le roman du Graal*, Paris, U.G.E, 1981, collection « 10/18 », pp. 197-302.

<sup>24</sup> *Perceval en Prose*, op.cit, p.277.

<sup>25</sup> Voir : Francis DUBOST, *Aspects fantastiques de la littérature médiévale (douzièmes-treizièmes siècles) : l'Autre, l'ailleurs, l'Autrefois*, Paris, Champion, 1991, « nouvelle bibliothèque du moyen-âge ».

la *Suite-Vulgate* du *Roman de Merlin*, l'engagement mêle des difficultés physiques objectives à une critique discrète de la démesure du roi. Tout d'abord, le récit insiste davantage sur la difficulté de l'affrontement ; il fait de Flore, doublé littéralement de son épée qui le prolonge, l'agent actif du duel ; Arthur est montré dans une posture passive avant que son étourdissement soit mis en évidence. Le roi de Logres commence donc par subir l'action. Les blessures qu'il subit au cours de ce duel sont plus ambiguës ; la perte des trois doigts de pieds est une mutilation qui évoque, sans la reproduire aussi littéralement que certains duels opposant des personnages positifs à un adversaire néfaste<sup>26</sup>, certains supplices infligés à des voleurs ; la perte d'une grande quantité de chair est également un motif commun à ces duels et à ce combat. Si Arthur n'est pas assimilé à un criminel, il n'en est pas moins exposé à un personnage qui met en évidence la démesure de son entreprise guerrière. La bipartition habituelle entre un personnage « excessif » à fonction néfaste et un personnage « positif » à dimensions humaines est donc remplacée par une lutte entre un « grand roi » qui incarnera la résistance physique que les français opposent à l'envahisseur breton et un homme démesuré sur le plan moral incarné par un Arthur qui finira par triompher de son adversaire avant de le décapiter. La faiblesse du roi ne sera donc pas le signe d'un état initial perfectible ou de la supériorité éthique du personnage sur son adversité, mais celui d'un orgueil excessif appelant une sanction subtile<sup>27</sup>. Les adversaires d'Arthur ne sont pas toujours des rois ; les textes littéraires du moyen-âge central le confrontent souvent à des personnages qui le haïssent, qui contestent son autorité ou qui la rendent inopérante. Dans le *Perlesvaus*, le géant Logrin a dévasté une partie du royaume de Logres avant que Lohot, le fils d'Arthur, ne le mette à mort :

‘Che vous dirai’, fait li hermites : ‘ceste terre gaste en son ceste forest par ont vos venistes, est li comencement del roiaume de Logres ; il i soloit avoir un jaiant qui si estoit grans et orribles et crueus que nus n’osoit habiter en demi le roiaume, et destruisoit la tere si et gastoit comme vos l’avez hui trovee’<sup>28</sup>.

---

<sup>26</sup> Voir : le duel entre Floriant et Maragot dans *Floriant et Florete* (édité par Annie COMBES et Richard TRACHSLER, Paris, Champion, 2003, collection « Champion classiques. Moyen-âge »).

<sup>27</sup> *Perceval en Prose*, *op.cit.*, p.278.

<sup>28</sup> *Le Haut livre du Graal*, *op.cit.*, branche VIII, pp. 572-574.

Hantant l'une des marges du royaume, le géant est la cause du dépeuplement de la moitié de celui-ci ; son action destructrice rend impossible l'entreprise civilisatrice d'Arthur, qui n'est pas le seul détenteur de la force dans son royaume. Cumulant la force, la violence et l'horreur qu'il suscite, Logrin est le représentant de pulsions destructrices que le roi devrait combattre ; Renaut de Beaujeu souligne quant à lui que les deux géants violeurs combattus par Guinglain au début du *Bel Inconnu*<sup>29</sup> se sont approprié le territoire qu'ils ont ravagé :

'Por ce avons jeü el pré  
 Qu'environs nos d'une jornee  
 N'a maison n'aient devoree ;  
 Tot ont destruit, la gent ocise ;  
 Tote ont la terre a lor devise' » (vers 736 à 740).

Si le texte ne parle pas de pouvoir politique, il n'en reste pas moins que les géants exercent une force illégitime qui inverse là encore le principe féodal de la soumission de la force à un suzerain. La propriété de fait de la terre est, comme le dépeuplement de la moitié du royaume dans le roman en prose, une négation destructrice de l'organisation sociale, dans la mesure où un chaos délétère succède à la construction culturelle du territoire. Le *Perlesvaus* et le *Bel Inconnu* décrivent des personnages qui mènent implicitement une guerre à Arthur, qui n'intervient pas directement : il est remplacé par son fils ou par l'un de ses chevaliers. Ces passages voués à affirmer la valeur chevaleresque d'un individu opposent donc un roi inactif ou incapable à un vassal qui satisfait une obligation essentielle de son suzerain : garantir la sécurité de la population. Si l'on peut estimer que le roi n'intervient pas lui-même parce qu'il obéit au principe féodal mais aussi celtique de l'autorité équilibrante pour qui l'on se bat, il n'en reste pas moins que les géants peuvent être considérés dans la plupart des textes comme une limite importante de la puissance d'un roi aux confins de son impuissance fonctionnelle et de sa défaillance<sup>30</sup>. Le caractère fantastique du motif de la lutte d'un chevalier contre un géant serait donc, appliqué aux cas où Arthur ne combat pas, une métaphore des forces pulsionnelles s'opposant sans contrôle à la constitution d'une civilisation. Un puissant

<sup>29</sup> Edité par Michèle PERRET et traduit par Isabelle WEIL, Paris, Champion, 2003, collection « Champion classiques. Moyen-âge ».

<sup>30</sup> Le *Lancelot en Prose* souligne qu'Arthur a eu tort d'épargner la mère du géant Mauduit, parce que la beauté de la jeune géante l'a ému.

chevalier ennemi d'Arthur affaiblit également son pouvoir militaire, comme le montre, dans *Floriant et Florete*, Moradas retenant prisonniers quinze barons importants du roi :

Et si avoit emprisonnez  
.XV. de ses plus haus barons  
Dont je vos nomerai les nons :  
Li uns ert Keus li seneschaus  
Et li autres Gales li Chaus,  
Et le tiers ert mesire Yvains,  
Et li quars ot non Agravains,  
Li sinquiemes ot non Lucans  
Qui molt ert preudons et vaillans.  
Li sisieme ot non Sagremors  
Et li septieme ot non Tors.  
Melians de Lis fu li octiemes  
Et Carados Briebras noviemes,  
Dis furent au Noir Chevalier  
Et li onzieme, au mien cuidier,  
Fu Girflés par non apelez  
Et Brandalis, li biax armez,  
Fu douziemes, si com je pens,  
Treziemes fu Calogrenans  
Et Bedoiers fu li quatorziemes,  
Dodiniaus ot non li quinziemes » (vers 944 à 963).

Alors que les armées des envahisseurs du Logres affaiblissent Arthur en accumulant ses adversaires, tandis que les géants ou les « grands chevaliers » augmentent physiquement et parfois psychiquement la difficulté d'affronter un « humain surmultiplié », Moradas affaiblit le roi en lui soustrayant de nombreux vassaux prestigieux. L'inversion rhétorique de la liste des chevaliers d'Arthur met en évidence la diminution de la puissance militaire de la cour du roi en soulignant l'absence de compagnons attestés depuis longtemps aussi bien par les éventuels prototypes celtiques des récits arthuriens<sup>31</sup> que par la tradition littéraire de langue d'oïl. Le chevalier vise donc le corps social d'un roi privé de personnages qui le complètent aussi bien à la cour qu'au combat. Figés dans leur prison jusqu'à l'intervention victorieuse de Floriant, les vassaux prisonniers d'Arthur ne participent plus à une mobilité aventureuse qui accroît le prestige du

---

<sup>31</sup> Voir : Jean MARKALE, *op.cit.*, p.205.

suzerain, ni aux guerres qu'il peut mener ; l'autorité du roi est affaiblie par l'absence d'individus qui la rendent possible et qui finissent par l'incarner, d'autant plus que leur défaite face à Moradas et leur détention invalide littéralement leur capacité militaire aussi bien que leur possibilité de servir de référence morale. Les vassaux du roi Arthur ne sont cependant pas toujours les garants de son autorité ; ils contribuent parfois à l'affaiblir considérablement. Le « paradoxe du roi faible » dans lequel l'affirmation de l'autorité royale passe par l'épreuve de la faiblesse ou de la fragilité n'a pas seulement des avatars militaires ; ils comprend aussi de nombreuses implications vassaliques.

### **Arthur et ses vassaux, ou Arthur contre ses vassaux ?**

Comme tout roi féodal historique ou littéraire, Arthur a des vassaux ; les romanciers qui traitent de la matière de Bretagne sont donc extrêmement sensibles à la problématique des relations qu'il entretient avec eux dans un système où le roi est un *primus inter pares*. Arthur est confronté à deux problèmes majeurs : la puissance militaire ou chevaleresques de certains d'entre eux et la cohésion de son réseau vassalique. La rédaction V.I. du *Tristan en Prose*<sup>32</sup> décrit un duel qui l'oppose à Tristan qui a tué Ferrant le Redouté en combat singulier et que le roi doit venger : Arthur est vaincu par Tristan qui l'épargne<sup>33</sup>. Ce combat est un avatar particulier du motif répandu du « combat contre un allié (parent, ami, compagnon) », et, par-delà son résultat qui montre Arthur surpassé par un compagnon de la Table Ronde (donc un vassal) appelle quelques réflexions : le roi est mis en difficulté aussi bien sur le plan psychologique que moral ou militaire. Manipulé par la plaignante réclamant justice, Arthur ne s'aperçoit tout d'abord pas qu'il y a une distorsion importante entre la mort réelle de Ferrant et celle que décrit la dame qui déplore sa mort<sup>34</sup>. La tempête qui suit le renversement de l'eau sur la margelle de la fontaine lui fait éprouver ensuite des états émotionnels très violents : la stupéfaction et la peur<sup>35</sup>. Le déplacement fonctionnel d'Arthur, qui accomplit un rôle qu'il doit en principe déléguer, sert de fondement à un antagonisme essentiel entre le roi

---

<sup>32</sup>Le *Roman de Tristan en Prose*, rédaction du MS. BN.Fr 757. Tome II, édité par Noëlle LABORDERIE et Thierry DELCOURT, Paris, Champion, 1999, C.F.M.A.

<sup>33</sup>*Op.cit.*, chapitre VII, paragraphe 161, pp. 294-296.

<sup>34</sup>*Ibidem*, 156, pp. 282-285.

<sup>35</sup>*Idem*, 159, pp. 289-292.

et Tristan qui repose sur la constitution de deux instances dont l'adversité est tout d'abord morale : champion d'une mauvaise cause, le roi est affaibli par le fait qu'il ne contrôle pas ses émotions tandis que Tristan ne s'inquiète pas de l'affrontement. L'accumulation des données qui affaiblissent Arthur a donc une valeur morale, dans la mesure où elle désigne sa disqualification éthique. La faiblesse sera donc la mise en œuvre concrète d'une défaillance plus profonde motivée par l'incapacité du roi à comprendre que les codes habituels de la justice et de l'aventure sont inversés : le personnage le plus positif (Tristan) est placé dans une posture criminelle, alors que la fonction juridico-chevaleresque d'Arthur lui fait jouer un rôle fondamentalement négatif. Le croisement des deux motifs-cadres du « combat contre un allié » et de « la défaite du champion d'une cause injuste » qui président à cet épisode suppose que l'infériorité du roi face à son vassal est légitime, dans la mesure où il existe un conflit éthique momentané entre un chevalier victime d'une « mauvaise coutume » et un roi dont l'intervention est délégitimée par sa mauvaise compréhension initiale de la notion de « meilleur chevalier du monde » : revendiquée par la plaignante, il a craint qu'un compagnon de la Table Ronde n'ait été tué<sup>36</sup>. Il arrive aussi que la supériorité chevaleresque du vassal sur le suzerain soit objective, comme le montre ce passage de la rédaction V.II. du *Tristan en Prose*<sup>37</sup> qui montre Tristan désarçonnant Arthur lors du tournoi de Louvezerp:

Donc s'adreche tout maintenant au roi Artu com a celui k'il ne reconoist de riens ; si li donne de l'espee par mi le hiaume un si grant caup de tant de force com il a que li rois est tous estourdis de celui caup, si qu'il ne set s'il est u nuis u jours et il s'adente maintenant sour l'arçon de devant. Quant mesire Tristrans li voit tel samblant faire, il s'adrece a lui et le prent au hiaume et le tire si fort vers lui k'il li fait les archons vuidier et le porte a terre. Donc prent le ceval par le frain et le done au roi de Gales et le fait maintenant monter maugré de tous ses anemis<sup>38</sup>.

S'il n'existe aucune tension morale entre le suzerain et le vassal, la scène repose, tout comme le combat décrit par V.I. sur leur incognito :

---

<sup>36</sup> *Idem*, 157, pp.285-287.

<sup>37</sup> *Le Roman de Tristan en Prose*, édité sous la direction de Philippe MENARD par Denis LALANDE et Thierry DELCOURT, tome V, Genève, Droz, 1992, T.L.F.

<sup>38</sup> *Tristan en Prose*, V.II., MENARD, tome V, *op.cit.*, chapitre VIII, paragraphe 196, p.279.

Arthur est défait par Tristan parce qu'il est méconnaissable. Situé lors d'un tournoi particulièrement disputé, l'engagement repose sur un brouillage des rapports sociaux théoriques : la relation amicale et la hiérarchie sociales rendues visibles beaucoup plus tôt dans le roman au moment où Tristan est admis à la Table Ronde disparaissent une fois les armes revêtues. Ces dernières, qui servent de signal ambigu (identifier Tristan en le rendant méconnaissable) vont de pair avec un engagement dans lesquels les camps ne correspondent pas aux alliances politiques réelles : plusieurs chevaliers d'Arthur manquent à l'appel au début du tournoi<sup>39</sup>, certains d'entre eux ayant choisi, comme Gaheriet ou Tristan, de combattre du côté des rois d'Ecosse et d'Irlande<sup>40</sup>. Le tournoi est donc le moment où la vigueur chevaleresque prime sur la structure féodale ; devenu chevalier, Arthur ne peut opposer sa précellence à la force de Tristan. La défaite du roi n'a donc pas d'implications politiques dans de telles circonstances, comme Tristan l'expliquera plus tard à Arthur :

La u je sui, je sui vostre chevaliers et serai toute ma vie. Et se je port armes encontre vostre partie, je nel fais fors que pour soulas, car tout ensi le font cevalier errant. Bien savés k'il se tournent or cha, or la, pour qu'il soient as assemblees, mais non pas as morteus batailles. A Gaheriet, vostre neveu, ki ci est, vous devriés vous assés mieus plaindre par raison que a moi, car vous ne deüst il pas laisser pour autrui en nule maniere<sup>41</sup>.

En refusant l'antagonisme supposé par le roi entre l'alliance vassalique et le choix du camp au tournoi, Tristan met en évidence le caractère ludique de l'engagement qui permet aux individus de transgresser les appartenances lignagères et politiques qui ne deviennent impératives qu'à la guerre. La subversion des rapports d'homme à homme devient possible quand l'on joue, mais le récit attire malgré tout l'attention sur une certaine ambivalence de ce jeu guerrier : Lancelot souligne son extrême ressemblance avec une guerre et redoute qu'un chevalier important n'y périsse<sup>42</sup>, et l'infériorité numérique des troupes d'Arthur a été mentionnée

---

<sup>39</sup> *Ibidem*, 182, pp. 265-266.

<sup>40</sup> *Idem*, 181, pp. 263-265.

<sup>41</sup> *Idem*, XII, 263, p.350.

<sup>42</sup> *Idem*, IX, 216, p.298.

par le narrateur<sup>43</sup>. Le tournoi est donc bien autre chose qu'une imitation atténuée de la guerre : il est la mise en scène de l'individualisme chevaleresque qui rend possible l'affaiblissement de l'autorité d'un roi dépourvu momentanément de ses prérogatives. L'auteur de *Floriant et Florete* choisit quant à lui de faire vaincre plusieurs chevaliers d'Arthur par son héros au cours d'un tournoi<sup>44</sup>. Celui de *Durmart le Gallois*<sup>45</sup> montre le sien en train de les mettre en difficulté :

Enmi le grant tornoi plus dru  
Endroit la gent le roi Artu  
Tint mesire Durmars mellee ;  
Sovent i fiert de l'espee.  
Quant il voit les rens esclaircir,  
Adont vait de la lance ferir ;  
Maint chevalier i desconroie,  
Mainte grose lance i peçoie,  
Car a grant planté l'en demant  
Li vallet qui de ce servoient » (vers 7519 à 7528).

Ce motif d'un seul chevalier affrontant victorieusement les partisans d'Arthur est, lui, aussi, quelque peu ambigu. Les auteurs de *Floriant et Florete* et de *Durmart le Gallois* l'utilisent pour prouver que leurs personnages méritent d'intégrer la cour d'Arthur ; il n'en reste pas moins qu'il oppose un chevalier extérieur à des chevaliers de référence qui représentent le roi tant qu'ils combattent sous sa bannière. L'affirmation des qualités chevaleresques passe donc par l'affaiblissement momentané du pouvoir militaire d'Arthur, l'individu démontrant que le modèle idéal de la chevalerie n'est pas invincible. Le revers de l'idée essentielle faisant reposer la puissance et l'autorité d'un roi sur les qualités de ses vassaux consiste dans ce principe voulant que l'intégration d'un nouveau chevalier à la cour d'Arthur passe par un défi victorieux de cette dernière, l'individu devant mettre en danger la valeur référentielle du souverain pour pouvoir se rallier à lui. C'est un élément essentiel du « paradoxe du roi faible » que de fonder son prestige sur des alliances qui le concurrencent momentanément ou qui ne démontrent pas le caractère absolu de son autorité. Un épisode de la rédaction V.I. du *Tristan en Prose* met en scène ce dernier aspect. Tristan et

---

<sup>43</sup> *Idem*, VI, 176, pp. 258-259.

<sup>44</sup> *Floriant et Florete*, *op.cit.*, vers 2228 à 2360.

<sup>45</sup> Edité par Joseph GILDEA, Villanova, The Villanova university press, 1965.



---

Yseut, parvenus au royaume de Logres, passent sans s'arrêter devant Kamaalot alors que le roi Arthur et les compagnons de la Table Ronde banquettent devant la ville ; ils ne les saluent pas<sup>46</sup>. Keu, chargé de leur porter un message de la part d'Arthur qui a reconnu Tristan, s'arme sans que le roi ne le lui ait permis<sup>47</sup>, rattrape les amants, défie et menace Tristan, qui le vainc. En colère, Arthur ordonne que l'on s'arme pour porter secours au sénéchal<sup>48</sup>. Tristan l'emporte ainsi sur plusieurs chevaliers, dont Sagremor, Lucan le Bouteiller, Taulas de la Deserte, Dodinel le Sauvage, Brandelis, Mordret et Agravain<sup>49</sup>. Il désarçonne ensuite Gaheriet et Blioberlis, dont il refuse le défi à l'escrime<sup>50</sup>. Envoyé par Arthur, Lancelot reçoit la reddition de Tristan, qui se présente à lui en lui demandant de garder le secret sur son identité<sup>51</sup>. Deux normes se confrontent dans ce passage : celle du roi, qui veut appliquer un rapport d'autorité vertical à son vassal, dont il attend une visite de politesse qui pourrait d'ailleurs être réintégratrice, Tristan ayant quitté la cour d'Arthur depuis longtemps, et l'individualisme du chevalier errant . Le brouillage ne concerne plus Arthur, mais Tristan : le chevalier bénéficie d'une dissimulation d'identité qui ne lui porte pas préjudice, parce qu'elle permet de transgresser l'interdiction d'affronter d'autres chevaliers de la Table Ronde. L'affaiblissement de l'autorité royale passe alors par deux éléments : la défaite militaire infligée à un roi qui ne peut pas justifier de sa supériorité militaire et le respect par Lancelot d'une logique chevaleresque, puisqu'il conduit le couple à la Joyeuse Garde où il l'installe<sup>52</sup>. L'ordre féodal, symboliquement vaincu par Tristan, cède la place à une solution fondée sur une amitié personnelle ; l'autorité du roi est donc dépassée par des liens individuels, le processus de constitution de l'individualité matérialisé par le combat contre les vassaux du roi et l'octroi de la Joyeuse Garde triomphant d'une collectivité hiérarchisée. Dans cette logique, la faiblesse d'Arthur n'est pas tant chevaleresque que philosophique, parce qu'il ne tient pas compte de l'évolution des mentalités vers la constitution de l'individualité ; l'inversion pratique du schéma habituel d'affrontement suivi d'une

---

<sup>46</sup> *Le Roman de Tristan en Prose*, V.I., tome II, *op.cit.*, chapitre XIII, paragraphe 207, pp. 372-373.

<sup>47</sup> *Ibidem*, 209, pp. 374-375.

<sup>48</sup> *Idem*, 210, pp.375-378.

<sup>49</sup> *Idem*, 211, pp. 378-379.

<sup>50</sup> *Idem*, 212, pp .379-380.

<sup>51</sup> *Idem*, 213, pp. 381-383.

<sup>52</sup> *Idem*, 215-216, pp. 384-388.

intégration à la cour rendant compte de la victoire d'une logique individualiste sur la logique féodale dont Arthur est ici le conservateur. L'épisode souligne donc une fragilisation objective du réseau vassalique du roi motivée par l'évolution des modèles de civilisation. La hiérarchie féodale cède donc concrètement le pas à l'autonomisation de puissants vassaux qui s'individualisent. La *Suite-Vulgate* du *Roman de Merlin* permet elle aussi d'observer ce phénomène lors du tournoi entre les chevaliers de la Reine et les chevaliers de la Table Ronde qui suit le mariage d'Arthur et de Guenièvre. Les joutes s'enveniment parce que les compagnons de la Table Ronde malmènent les chevaliers de la Reine, Gauvain s'armant pour les défendre<sup>53</sup> et organisant ses compagnons<sup>54</sup>. On lui reconnaît d'ailleurs l'initiative du tournoi<sup>55</sup>. Devenant vite très violents<sup>56</sup>, les combats appellent l'intervention de Merlin :

Si comencent un estour si grant et si merveillous que grant  
perte i eüst et d'une part et d'autre se Merlins ne fust qui apela  
le roi Ban et le roi Boort son frere et le roi Artu et lor dist qu'il  
les aillent departir, car il en estoit tans et eure que pais fu  
faite<sup>57</sup>.

L'activité de Merlin s'oppose à la posture initiale d'Arthur : le roi apparaît d'abord comme spectateur <sup>58</sup>et n'intervient pas de lui-même alors que l'engagement ressemble de plus en plus à une véritable bataille rangée. Centré entièrement sur les combats, le récit évacue totalement Arthur, dont le nom ne réapparaît qu'au moment où le mage l'appelle. Ce « décentrage » narratif contraste nettement avec le récit précédent du mariage du couple royal et semble orienter la narration vers la description d'un monde curial animé par deux tendances plus nettement contradictoires lors de la jeunesse du roi qu'ultérieurement : la constitution d'un ensemble vassalique, beaucoup plus déterminé d'ailleurs par une entité quadricéphale que par la seule figure d'Arthur, et la tendance des chevaliers à agir de manière autonome. Il attire l'attention sur une problématique fondamentale : la dépendance du roi vis-à-vis de ses tuteurs et son incapacité à faire cesser ce

---

<sup>53</sup> *Les premiers faits du roi Arthur, op.cit.*, chapitres 475 et 476, pp.1275-1276.

<sup>54</sup> *Ibidem*, 477, p.1276.

<sup>55</sup> *Idem*, 478, pp. 1277-1278.

<sup>56</sup> *Idem*, 483-484, pp. 1282-1283.

<sup>57</sup> *Idem*, 485, pp. 1284-1285.

<sup>58</sup> *Idem*, 476, p.1276 ; 483, p.1283.

qui devient une véritable « guerre interne » dans son camp. Arthur ne parvient pas à restaurer l'équilibre idéal. Ce décentrage narratif correspond avec exactitude au décentrage de l'autorité suprême, qui ne caractérise pas Arthur, mais Merlin ; Gauvain cesse de combattre quand Merlin le lui dit alors qu'il n'écoute pas son oncle<sup>59</sup>. Cumulant une faiblesse fondamentale (la jeunesse et l'immaturation d'Arthur, auquel Merlin sert encore de conscience) et une faiblesse circonstancielle (le manque d'autorité du roi sur ses chevaliers), l'épisode décrit lui aussi l'individualisation d'un chevalier au détriment de son suzerain, mais l'opposition entre le dynamisme chevaleresque et l'immobilité du roi passe par un clivage entre la soumission d'Arthur à ses modèles intellectuels moraux et chevaleresques et l'autonomie démesurée de ses chevaliers. Ces tensions conceptuelles, au sens où elles mettent en évidence les éléments qui opposent le modèle idéologique du roi à celui du chevalier, se réalisent parfois par le rejet d'une compétence fondamentale d'Arthur. Sa fonction judiciaire peut se heurter, comme dans le *Meraugis de Portlesgues*<sup>60</sup> de Raoul de Houdenc, au refus par le vassal d'accepter la décision de son suzerain. Gorvain Cadrus conteste ainsi le jugement qui le déboute de l'amour de Lidoine :

E quant Gorvain Cadrus l'entent,  
 Qu'eles le metent par defors,  
 Mout fu dolenz e si di lors :  
 'Cest jugement n'otroi ge pas,  
 Ainz voel prover ennellepas  
 Ma bataille tot plainement.  
 Ne vig pas ci por jugement  
 Ainçois i vig por me combatre.  
 E par mon chief, ge voeil abatre  
 Cest jugement, car il est faus.  
 Proverai qu'il est desloiaus  
 Se Meraugis l'ose deffendre,  
 Celes qui li ont fet entendre  
 Qu'il la doit cuite avoir par tant' » (vers 1006 à 1019).

Gorvain conteste simultanément deux choses : le verdict et surtout l'acte de juger. Le jugement est une médiation sociale transformant un

<sup>59</sup> *Idem*, 486-487, pp. 1285-1286.

<sup>60</sup> Edité par Michelle SZKILNIK, Paris, Champion, 2004, collection : « Champion classiques ».

affrontement violent en objet de débat. Obtenu à la demande de Lidoine<sup>61</sup>, il commence dès l'arrivée des rivaux à la cour : les barons se constituent en cour de justice<sup>62</sup>, puis la reine et ses demoiselles se prononcent à leur tour sur l'affaire<sup>63</sup>. Sa disqualification se fait à trois niveaux : la structure du récit commence par présenter une procédure régulière lors de laquelle l'exposé de la cause par la défenderesse appelle le jugement des vassaux du roi. Elle est infléchie sur le fond par l'impertinence de l'avis de Keu<sup>64</sup> et sur la forme par la revendication de Guenièvre : requalifiée en question de casuistique amoureuse, compétence essentielle de la reine et de ses compagnes<sup>65</sup>, elle suppose que le roi et ses barons outrepassent leurs compétences. Déplacé par rapport à l'intention première de Gorvain Cadrus et de Méraugis<sup>66</sup>, le jugement l'est aussi par sa matière. La contestation fondamentale de l'autorité d'Arthur et de ses vassaux repose donc sur l'illégitimité formelle de l'action de juger qui contredit une logique chevaleresque stricte. Le principe de médiation civilisatrice, caractéristique de l'action judiciaire, est ainsi réfuté au profit d'une résolution directe du conflit évinçant l'intervention royale, qui, disqualifiée, perd toute vocation référentielle. Là encore, la logique royale, qui se manifeste par la capacité souveraine de juger, s'oppose à une revendication d'autonomie chevaleresque. Pour important qu'il est dans la transmission littéraire de l'évolution des mentalités, ce conflit entre le féodalisme et l'individualité n'est pas la seule cause de la fragilité de la cohésion du réseau vassalique soulignée par un certain nombre de romans. Les trahisons et les haines apparaissent souvent dans les textes interrogés. Le *Tristan en Prose* accorde une grande importance à la haine que Gauvain et ses frères (Gaheriet excepté) vouent au lignage de Pellinor, comme le montre ce passage de la rédaction V.III<sup>67</sup> :

‘Et se Dex me conseut, je voudroie qe je amasse son lignage  
d’aussi bone amour com je aing le parenté le roi Ban’.  
‘Comment, biau frere’, fet Gaheriet, ‘n’amez vos pas dont son  
lignage ?’ ‘Certes’, fait il, ‘nanil, onques ne l’amai ne ja ne  
l’amerei pour aventure qui aviegne. Li rois Pelinor, lor pere,

---

<sup>61</sup> *Merangis de Portlesguez*, *op.cit.*, vers 809 à 811.

<sup>62</sup> *Ibidem*, vers 825 à 855.

<sup>63</sup> *Idem*, vers 856 à 1001.

<sup>64</sup> *Idem*, vers 838 à 851.

<sup>65</sup> *Idem*, vers 860 à 865.

<sup>66</sup> *Idem*, vers 656 à 789.

<sup>67</sup> *Les deux captivités de Tristan*, éditées par Joël BLANCHARD, Paris, Klincksieck, 1976.

ocit le roi Loth. Pour quoi je n'amaï onques le roi Pelinor ne ja n'amerai ses enfanz por chose qu'il me fascent. Tiex est mes cuers, ne de cest volenté ne me porroit touz li mondes remuer tant con je fusse vis<sup>68</sup>.

Affirmant l'impossibilité pour lui d'aimer les membres de ce lignage, Gauvain oppose cette haine intangible qui se réalisera par les meurtres de Driant et de Lamorat<sup>69</sup> aux impératifs de la cohésion du lignage d'Arthur. Remontant à l'origine de cette détestation, Gauvain oppose donc à la solution « courtoise » prônée par son frère souhaitant une bonne cohésion entre les chevaliers une logique de vendetta qui entraînera la « guerre des récits » étudiée par Richard TRACHSLER<sup>70</sup>. Si cette haine entre ces deux lignages sape la bonne entente des vassaux d'Arthur, elle ne débouche pas sur des conflits irréductibles. *La Mort le Roi Artu*<sup>71</sup>, au contraire, décrit la guerre qui oppose Lancelot à Arthur et à Gauvain, qui veut venger la mort de trois de ses frères tués lors de la libération de Guenièvre par son amant et Boort<sup>72</sup>. Arthur décide de faire la guerre à Lancelot pour venger la mort de ses neveux :

Mes vos savés bien, et tuit cil qui ci sont, que puis que ge portai primes corone n'enpris ge guerre dont ge ne venisse a chief a l'enneur de moi et de mon roiaume ; por ce vos di ge que en nule maniere ne m'en tendroie que ge ne guerroie encontre cex qui m'ont damagié de mes amis charnex<sup>73</sup>.

Le roi impose sa volonté à ses vassaux, alors que le roi Yon lui a déconseillé de faire la guerre au lignage de Ban. Contrairement aux délitements du réseau vassalique causés par les chevaliers dans ce roman ou dans d'autres textes, la rupture entre le roi Arthur et le lignage de Lancelot est provoquée par le roi lui-même. Excipant de ses succès guerriers passés, il place ses anciens alliés dans une continuité militaire et logique : devenu un ennemi, ce lignage est exclu de la construction idéologique définissant la famille de Lancelot jusqu'à la libération de Guenièvre. Cette « inversion conceptuelle » peut être la réciproque partielle du refus de l'autorité royale

<sup>68</sup> *Les deux captivités de Tristan, op.cit.*, paragraphe 147, p.130.

<sup>69</sup> Voir : *Le Roman de Tristan en Prose*, V.I., tome II, *op.cit.*, chapitre V, paragraphe 48, pp.133-136.

<sup>70</sup> Voir : Richard TRACHSLER, *Suites et fins, études sur les dôtures du cycle arthurien*, Genève, Droz, 1996, collection « publications romanes et françaises ».

<sup>71</sup> Editée par Jean FRAPPIER, Genève, Droz, Paris, Minard, 1964, T.L.F.

<sup>72</sup> *La Mort le roi Artu, op.cit.*, chapitre 94, pp. 123-124.

<sup>73</sup> *Ibidem*, chapitre 104, pp.135-136.

manifesté par Lancelot libérant la reine ; elle définit l'affaiblissement militaire définitif d'Arthur, qui ne pourra pas résister à Mordret et à ses troupes, par l'impossibilité de retrouver une solidarité fonctionnelle entre le suzerain et le vassal. Les trahisons sont un autre type d'inversion du lien vassalique affaiblissant le pouvoir d'Arthur. Dans le *Cligès*<sup>74</sup>, le comte Angrès revendique la royauté de la Bretagne :

Tot droit a l'entree d'autone  
Vint uns messages devers Dovre  
De Londres et de Quantorbire  
Au roi unes nouvelles dire  
Qui molt li troblent son corage.  
Cil li ont conté le message  
Que trop puet en Bretagne ester,  
Car cil le voldra contrester  
Cui sa terre avoit comandee,  
Et s'avoit ja grant ost mandee  
De sa terre et de ses amis,  
Si s'estoit dedens Londres mis  
Por la cité contretenir  
A l'ore que devoit venir » (vers 1045 à 1058).

La trahison est une attaque « extérieure » ; elle s'oppose en cela aux défis que certains chevaliers lancent à l'autorité du roi<sup>75</sup>. Le récit joint aux informations tactiques (mobilisation des alliés de l'usurpateur et occupation de Londres) une précision émotionnelle : Arthur est simultanément touché par le conflit et par un mélange d'inquiétude et de colère qui perturbe son esprit. Le passage souligne donc le lien intime entre une fragilisation temporaire de l'esprit et l'affaiblissement possible de la situation militaire du roi. *La Mort le Roi Artu*, quant à elle, lie l'annonce de la trahison à la révélation de la filiation du roi :

Quant li rois entent ceste parole, si est tant a malese qu'il ne  
pot mot dire ; lors dist au vallet qu'il l'amendera bien, se Dieu  
plest ; si commença a plorer trop durement ; et quant il parole,  
si dit a chief de piece : 'Ha ! Mordret, or me fez tu connoistre  
que tu ies li serpenz que ge vi jadis eissir de mon ventre, qui  
ma terre ardoit et se prenoit a moi. Mes onques peres ne fist  
autretant de fill comme ge ferai de toi, car ge t'occirrai a mes

---

<sup>74</sup> Chrétien de Troyes, *Cligès*, édité par Alexandre MICHA, Paris, Champion, 1965, C.F.M.A.

<sup>75</sup> Voir, par exemple : *l'Atre Périlleux*, édité par Brian WOLEDGE, Paris, Champion, 1936, C.F.M.A.

deus meins, ce sache touz li siecles, ne ja Dex ne vueille que tu muïres d'autres meins que des moies<sup>76</sup>.

Le roman reprend le principe de l'association d'une déstabilisation militaire avec une fragilisation émotionnelle, mais exacerbe considérablement la seconde, qui est décrite par trois éléments : la souffrance, l'attitude, et surtout une parole révélant l'indicible. Le secret de la filiation d'Arthur devient public au même moment que la trahison de Mordret est annoncée, l'affaiblissement de l'homme intime allant de pair avec son affaiblissement militaire. La stupéfaction de l'assistance<sup>77</sup> témoigne d'ailleurs du caractère scandaleux d'une révélation faisant de Mordret un revers intime du roi, dont la posture de référence morale est profondément remise en cause. Touché dans les aspects les plus troubles de son intimité, Arthur est confronté à la réalisation d'une prophétie mettant en évidence la sanction de son inceste destructeur avec sa sœur. Le lignage n'est, en effet, pas la moindre cause de fragilité d'Arthur. Keu, frère de lait du roi y contribue également selon l'auteur du *Perceval en Prose* : excédé par les sarcasmes dont le sénéchal couvre Rosete la Bloie à cause de sa laideur, Arthur se met en colère :

Et quant Artus l'entendi, si s'en coureça molt, et dist : 'Keu, saciés que trop estes cruels de parole et poignans. Et par la foi que je doi Diu et l'ame Uterpendragon mon pere, qe se ne fust por le fiance qe je fis Entor le vostre pere, qe vos jamais ne seriés senescaus'. Et puis embronca son viaire et dist a soi meïsmes : 'je l'en devroie bien souffrir, car toutes ses teces a il par le feme qui le nourri quant il fu sevrés de se mere por moi'<sup>78</sup>.

Le verbe royal a deux temps, qui correspondent à chacun de ses deux « corps » : la première partie du discours émane du corps public : Arthur rappelle Keu à l'ordre en soulignant que sa charge n'est pas due à ses qualités personnelles ; en rendant compte d'une gradation dans la colère du roi<sup>79</sup>, le récit décrit une certaine fragilisation émotionnelle d'Arthur confronté simultanément à l'agressivité des propos de son sénéchal et à son

<sup>76</sup> *La Mort le Roi Artu, op.cit.*, chapitre 164, p.211.

<sup>77</sup> *Ibidem*.

<sup>78</sup> *Perceval en Prose, op.cit.*, p.325.

<sup>79</sup> Arthur s'est déjà mis en colère : « Quant li rois oï Keu le senescal, si s'en coureça et li dist : Keu, par la foi que vos devés Diu, laissiés nous ester, car çou est grans vilenie de gaber estrange chevalier. Et vos n'i gaagniés nule rien et si vos en faites haïr' » (*ibidem*, p.234).

insolence, avatar quelque peu atténué de la désobéissance individualiste de ses vassaux. La seconde partie de son discours appartient à son corps intime ; prononcée en secret, elle évoque aussi bien la fraternité de lait des deux personnages que la responsabilité morale qu'Arthur s'attribue pour la « dénaturation » de Keu. La tolérance que le roi s'oblige à lui manifester souligne le lien spéculaire entre la « mauvaise nature » de son frère de lait et la « bonne nature » d'Arthur, manifestée dans ce passage par la posture morale et autoritaire qu'il adopte et par son comportement conforme à l'éthique courtoise. Le sénéchal est donc le revers rhétorique et moral d'un roi qu'il fragilise sensiblement sur le plan éthique... Si l'attitude individualiste ou irrespectueuse de certains de ses vassaux fragilise le roi sur le plan émotionnel aussi bien que du point de vue de son autorité, Arthur est également confronté à un certain nombre de crises de souveraineté.

### **Arthur et les crises de sa souveraineté.**

Le corpus permet de distinguer deux types essentiels de crises de souveraineté : les crises pratiques et les crises conceptuelles. Les premières tiennent à l'existence concrète d'adversaires militaires ou politiques remettant en cause son autorité quand ils n'en interdisent pas l'exercice ; une opposition magique ou affective peut compléter la résistance militaire décrite plus haut. Les crises conceptuelles atteignent, quant à elles, le modèle qui préside à la royauté d'Arthur ; elles se cristallisent avant tout sur le rôle, la présence et la nature de la reine et sur la légitimité du couple royal. L'incapacité de libérer ses sujets que Mélégant prête à Arthur au début du *Chevalier de la Charrette*<sup>80</sup> fait partie des crises pratiques de sa souveraineté :

«Rois Artus, j'ai en ma prison,  
De ta terre et de ta meison,  
Chevaliers, dames et pucelles ;  
Mes ne t'an di pas les nouvelles  
Por ce que jes te vuelle randre ;  
Einçois te vuel dire et aprandre  
Que tu n'as force ne avoir  
Por quoi tu les puisses avoir ;  
Et saches bien qu'ainsi morras  
Que ja aidier ne lor porras' » (vers 51 à 60).

---

<sup>80</sup> Edité par Mario ROQUES, Paris, Champion, 1966, C.F.M.A.



Le défi, formalisé plus haut par l'absence de salut<sup>81</sup>, repose sur l'impossibilité pour le roi de délivrer ses vassaux ; mêlant constat et provocation, le discours décrit une crise effective de l'autorité politique d'Arthur et projette dans l'avenir l'incapacité du roi de garantir la liberté de ses sujets. Le verbe apprendre est choisi par Méléagant pour sa connotation autoritaire ; le chevalier adopte une posture magistrale qui le transforme en substitut effectif du roi relégué quant à lui en position de mauvais élève ; la crise de la souveraineté est concrète, puisque le rival exerce un pouvoir qui revient à Arthur ; elle est théorique, puisque ce glissement de l'autorité invalide complètement celle du roi dans l'esprit du provocateur. La haine que l'on éprouve pour le roi Arthur est une menace assez répandue pour la souveraineté d'un monarque dont le pouvoir se base largement sur l'affection qu'il suscite. Moradas hait Arthur<sup>82</sup>, ainsi que l'Olimpius de *Claris et Laris*<sup>83</sup> :

Lor sires estoit Olimpius,  
 Qui trop estoit et fel et faus ;  
 Le roy Artus haoit forment  
 Et ocioit ceus a torment  
 Qui de sa part se reclamoient ;  
 Escaper pas ne li pooient.  
 Olimpius iert molt voiseus  
 Et fel et melancolieus » (vers 18459 à 18466).

La haine d'Olimpius envers Arthur est déterminée par une cruauté meurtrière motivée par des pulsions délirantes inspirées elles-mêmes par la complexion atrabilaire du personnage. Cette haine pathologique manifestée par l'accumulation de taches morales et humorales et dépourvue de toute motivation suppose que l'atteinte à la souveraineté est dépourvue de toute portée de principe ; toutefois, cette imposition violente d'une déraison destructrice menace deux fondements essentiels de la souveraineté arthurienne : sa vocation civilisatrice qui utilise l'institution de la chevalerie pour canaliser les énergies destructrices et sa fonction équilibrante. Le déséquilibre humoral exacerbé du personnage contredit aussi bien l'équilibre politique des relations entre le suzerain et le vassal que celui des

---

<sup>81</sup> Voir : le vers 50.

<sup>82</sup> *Florian et Florete, op.cit.*, vers 939 à 943.

<sup>83</sup> Edité par Johann ALTON, Stuttgart, Bibliothek der Literarischen Vereins in Stuttgart, 1884; reprint: Amsterdam, RODOPI, 1996.

« humeurs morales » sur lequel se fonde la civilisation du Logres. Souvent manifestée par des chevaliers, la haine d'Arthur relève aussi de la magie. La reine de Danemark a ainsi lancé des sortilèges effrayants ou destinés à retenir le roi et ses chevaliers captifs :

& ele li dist que tout ce auoit ele fait en despit du roi Artus car sil eust mengie du fruit & li compaignon de la Table Roonde, iamaiz ne nul ior partir du uergier ne que(s)issent. Si me remainsist (fait ele) le roiaume de Logres & le donasse a mon fill Oriolz & sa femme Gueniure qui tant est bele. Car molt ma fait grant domage de mes amis quil a ocis en la guerre de Vandebere & de celle de Clarence & de Karadigan<sup>84</sup>.

La perte concrète de la souveraineté repose sur un enchantement : la consommation du fruit crée une prison magique regroupant le roi et ses vassaux dans un milieu courtois illusoire et artificiel. Il s'agit de déréaliser Arthur et ses chevaliers, au sens où ils sont extraits de la réalité et rendus incapables de remplir leur fonction. Il faut surtout écarter le roi du monde réel pour le priver de la reine, comprise ici aussi bien comme une personne désirable que comme l'instance conférant la souveraineté : en faisant épouser Guenièvre à son fils, la reine de Danemark lui confère une certaine légitimité en l'unissant au seul « élément » stable de la royauté bretonne. L'hypothèse, déjouée par les faits et par la victoire de Sagremor et d'Arthur sur les chevaliers de la reine, attire l'attention sur l'importance de la reine dans la construction théorique de la royauté arthurienne. Les crises concrètes et les crises de principe qui la visent sont nombreuses et ont un fondement commun : la séparation d'Arthur avec Guenièvre, c'est-à-dire la scission du couple royal comme entité mais aussi comme symbole. La reine est parfois enlevée ; Brun de Morois s'empare d'elle dans *Durmart le Gallois* :

Lonc tens a le roïne amee,  
Plus de set ans l'a desiree.  
Ne sai s'il la fist espiier,  
Mais la li vi prendre et baillier ;  
Devant li le mist et leva.  
Ydier li fiz Nu s'avancha  
Al frain l'ala prendre et saisir,  
Qu'il li veult sa dame tolier.  
Bruns de Morois se corecha,

---

<sup>84</sup> *Le Livre d'Artus, op.cit.*, p.318, lignes 21-30.

Le poing destre armé entesa,  
 Ydier ferî entre les dens,  
 Si qu'il en fu trestoz sanglens,  
 Jus del palefroi l'abati,  
 La roïne emporta ensi » (vers 4215 à 4228).

L'enlèvement vise les deux dimensions de Guenièvre : sa dimension humaine de femme aimée et désirable et sa fonction royale. Brun de Morois est en effet un concurrent potentiel d'Arthur par son courage, sa vaillance et sa grande noblesse<sup>85</sup>. La longue description de la ville construite au pied de son château atteste de sa richesse et de sa puissance<sup>86</sup>, avant que le narrateur ne mette en évidence sa courtoisie<sup>87</sup>. Dépourvu des traits pathologiques ou criminels qui affectent d'autres grands aristocrates voulant rivaliser avec le roi ou ravisseurs de la reine<sup>88</sup>, le personnage est tout à fait à même de constituer une référence. L'enlèvement de Guenièvre satisfait à un désir courtois qu'elle inspire manifestement aussi bien qu'au désir de s'assimiler au roi, disqualifié par la tension entre un mariage de raison et le sentiment amoureux. La défaite humiliante infligée à Yder, quant à elle, réfute les prétentions militaires de la chevalerie arthurienne ainsi que l'idée d'un combat à la loyale : frappé d'un coup de poing, le chevalier est déclassé d'un point de vue symbolique, Arthur étant métaphoriquement touché par cette négation du combat chevaleresque. Le *Chevalier de la Charrette*, quant à lui, articule l'enlèvement de la reine et la défaillance du roi, Arthur obéissant au don contraignant demandé par Keu<sup>89</sup> ; il les associe à la notion implicite d'un sénéchal représentant un revers d'autant plus dangereux pour le roi qu'il ne peut pas se passer de lui. La séparation du couple royal par la capture du roi est le second motif principal des crises de souveraineté fondées sur l'absence de la souveraine. La substitution ne vise pas la part masculine de l'entité royale, mais sa part féminine : Guenièvre est remplacée par une figure néfaste, usurpatrice et/ou magicienne. Les amours du roi avec ces femmes prennent une tournure excessive et inquiétante . Dans le

---

<sup>85</sup> *Durmart le Gallois, op.cit.*, vers 4213 et 4214.

<sup>86</sup> Voir : les vers 4293 à 4443.

<sup>87</sup> Voir : les vers 4539 à 4555.

<sup>88</sup> Notamment Méléagant dans le *Chevalier de la Charrette*.

<sup>89</sup> Voir : *Le chevalier de la charrette, op.cit.*, vers 154 à 190.

*Lancelot en Prose*, Arthur aime trop l'enchanteresse Gamille d'origine saxonne<sup>90</sup> :

Et quant Gamyle le sot, si en ot tel duel qu'ele se laissa choir  
de la roche aval : si fu mout durement blechie. Et li rois Artus  
en fu mout dolans, qui moult l'amoit<sup>91</sup>.

L'épisode est à la rencontre de la faiblesse et de la défaillance. La magicienne a permis la capture du roi<sup>92</sup>, qui a mis son armée d'autant plus en difficulté que celle de Lancelot, de peu postérieure, a été la cause de sa première démence. L'attitude du roi s'oppose à celle que l'on pourrait attendre de lui, sa tristesse tranchant avec la joie et le soulagement de ses vassaux. Le couple royal est un enjeu important de cette guerre contre l'envahisseur saxon ; ouvertement mis en cause par les amours du roi avec la magicienne, il est également concurrencé par l'union charnelle de Lancelot et de Guenièvre, légèrement postérieure à la prise du roi<sup>93</sup>. Cette dissolution concrète du mariage du roi avec la reine (au sens où ils ne sont pas un couple cohérent qui se présente uni) provoquée par deux substitutions met en cause la valeur politique, mais aussi symbolique d'Arthur, dans la mesure où sa disparition momentanée appelle son remplacement : revêtu, une fois guéri, des armes du roi, Lancelot apparaît comme un avatar chevaleresque de ce dernier. Manifestement inspiré d'une conception celtique de la royauté qui autorise l'éviction du roi quand il ne satisfait pas à ses attributions<sup>94</sup>, cet épisode met en scène une crise politique et morale partiellement formée sur cet éclatement de l'entité royale soumise à des passions amoureuses finalement ambivalentes, dès lors que Lancelot et Guenièvre ne maintiennent pas davantage l'unité du couple royal. La crise de la Fausse Guenièvre rend beaucoup plus explicite le lien entre la scission de l'entité symbolico-matrimoniale des souverains et la disparition de l'autorité royale en Logres. Les conflits entre les barons se multiplient :

Or dist li contes que quant li baron de Bertaigne se virent sans  
seigneur, si commencierent a guerroiier li uns l'autre. Mais ce  
ne poent sousfrir li haut home del païs, qui vinrent a mon

---

<sup>90</sup> *Lancelot en Prose (La marche de Gaule) op.cit.*, 869, p.880.

<sup>91</sup> *Ibidem*, 902, pp. 915.

<sup>92</sup> *Idem*, 847, pp. 885-886.

<sup>93</sup> *Idem*, 875-876, pp. 886-887.

<sup>94</sup> Voir : Jean MARKALE, *op.cit.*, p.400 : « A partir du moment où il n'est plus capable de maintenir cet équilibre, il ne sert plus à rien. Donc on s'en débarrasse purement et simplement ».

---

signor Gavain q̄i avoc la reïne demouroit et Galehols entre lui  
et son compaignon et mé sire Yvains et Kex li seneschaus<sup>95</sup>.

La multiplication des guerres privées coïncide avec la scission de l'autorité. Ici, le roman se réfère à un modèle de royauté plus salique que celtique : Guenièvre n'est pas investie du pouvoir royal, et est assistée par une sorte de « conseil de régence » composé des grands vassaux restés loyaux à la reine. Il n'en reste pas moins que la présence de la reine ne garantit pas la persistance de l'autorité royale. Les nobles inquiets de la désorganisation du royaume s'adressent d'ailleurs à Gauvain, qui joue le rôle de « substitut du roi ». L'absence du roi suppose là encore qu'un personnage qui lui est lié le remplace. Gauvain n'est toutefois pas pourvu d'un attribut matériel qui permettrait de l'assimiler en apparence à Arthur ; comme lors de la captivité de ce dernier à la Roche aux Saisnes, il n'existe pas de continuité symbolique entre celui qui joue le rôle du roi et la reine. Cette rupture du symbolisme de la souveraineté qu'est le couple royal va de pair avec la crise morale supposée par les amours du roi avec l'usurpatrice : elle passe effectivement par l'« oubli » de Guenièvre, c'est-à-dire par son effacement mémoriel, affectif et idéologique<sup>96</sup>. Elle s'allie également à la dissolution des repères moraux essentiels. Tenu, comme tout roi littéraire médiéval, à la défense et à la proclamation de la vérité, Arthur subit un brouillage magico-chimique de ses affections, la Fausse Guenièvre lui donnant à boire de nombreux philtres d'amour<sup>97</sup> perceptibles aussi bien comme des artifices que comme des poisons psychiques<sup>98</sup>. Les deux modalités de la séparation du couple royal ont un but commun : le fragiliser en rompant l'équilibre qu'il représente aussi bien dans sa structure que dans son idéologie. L'enlèvement de la reine ou la capture du roi sont donc des crises de fragilité aussi bien concrètes que théoriques, parce qu'elles attaquent les concepts qui président aussi bien à la souveraineté qu'à la conception de la société. La fragilisation du roi est la conséquence des crises qui touchent d'autant plus violemment les modèles sociaux qu'il incarne qu'elles contredisent les impératifs moraux et politiques d'équilibre et de mesure. L'ignorance de la nature féminine peut, elle aussi, remettre en cause

---

<sup>95</sup> *Lancelot en Prose* (), *op.cit.*, 90, pp. 1026.

<sup>96</sup> *Lancelot en Prose, op.cit.*, 89, p.1024.

<sup>97</sup> *Ibidem.*

<sup>98</sup> *Idem.* Voir également Corinne BOUJOT, *le Venin*, Paris, Stock, 2001, collection « un ordre d'idées », pp. 89-90.

la souveraineté du roi, même s'il s'agit dans ce cas d'une problématique indirecte. La reine la reproche à Arthur dans un récit latin du XII<sup>e</sup> siècle, *Arthur et Gorlagon*<sup>99</sup> :

*Regina.* 'Arture, falleris sine dubio; quippe agnoscas te nunquam uel ingenium mentemue femine comperisse'<sup>100</sup>.

Plus légère que les crises graves décrites par le *Lancelot en Prose*, cette anecdote n'en repose pas moins sur l'idée que le roi ignore tout d'une question fondamentale. La démesure du roi, manifestée par la très vive embrassade de son épouse au cours d'un banquet, suppose la mise en cause de son geste et la dénonciation d'un manque psychologique et intellectuel. La quête initiatique qu'Arthur entreprend ensuite accrédite cette idée par la mise en place initiale d'un schéma régressif (le roi, installé, doit entreprendre une épreuve destinée à lui faire acquérir de la maturité) réfutant aussi formellement que les protestations de la reine son assurance. L'enjeu ici n'est pas de mettre en cause son pouvoir, mais son autorité intellectuelle. Beaucoup plus sérieuse et en tous cas d'essence théorique est l'affirmation de la souveraineté d'Arthur dans le *Roman de Merlin*. Le jeune roi doit retirer à plusieurs reprises l'épée du perron pour signifier son élection ; l'épreuve est répétée cinq fois dans une partie relativement restreinte du roman<sup>101</sup>, dans une période s'étendant des alentours de la Toussaint à son sacre le jour de la Pentecôte. La répétition du miracle évoque celle que l'on rencontre dans l'*exemplum Dou Cierge qui descendi au jongleur*, relaté par Gautier de Coinci<sup>102</sup>, centré lui aussi sur l'administration de la preuve de l'élection divine. Dans ce récit, la Vierge Marie fait descendre à trois reprises un cierge sur la vièle d'un jongleur qui chante ses louanges et qui est confronté à l'incrédulité du moine commis à la garde de l'église de Rocamadour. La parenté structurelle des deux récits repose sur la répétition, publique et à l'identique, du phénomène miraculeux<sup>103</sup>, et sur sa visée : la récurrence du miracle doit l'imposer, alors que son bénéficiaire est

---

<sup>99</sup> *Arthur, Gauvain et Méliadoc, récits arthuriens latins du douzième siècle*, sous la direction de Philippe WALTER, Grenoble, E.L.L.U.G., 2007. Le texte (pp. 23-61) a été traduit par Philippe WALTER.

<sup>100</sup> *Op.cit.*, p.24 : « La reine : 'Arthur, tu te trompes sans doute possible ! Reconnais donc que tu n'as jamais découvert ni la nature, ni la pensée particulière à la femme !' ».

<sup>101</sup> *Le Livre du Graal, op.cit., Le Roman de Merlin*, 85, p.275, 87, pp. 279-280, 88, pp.280-281, 89, pp. 285, 91, pp. 289-90.

<sup>102</sup> Edité par Frederic V. KOENIG, *Les miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci*, tome IV, Genève, Droz, 1970, pp. 175-189.

<sup>103</sup> Voir : les vers 49 à 56, 82 à 84, 149 à 159.

en marge des institutions et de leur conception idéologique courante. Si le récit édifiant présente une unité de lieu, de temps et d'action qui n'existe pas dans un roman où le miracle intervient dans une période plus vaste, il n'en reste pas moins que le miracle répété a une valeur fondamentalement analogue dans les deux textes : il est un recours spirituel à la faiblesse initiale de celui à qui il profite ; transgressant les jugements humains et soulignant, dans une perspective religieuse, le manque de foi des hommes, il désigne le faible comme l'élu de Dieu à qui une haute mission est promise ; le Roman de Merlin insiste toutefois davantage sur la tension entre la volonté divine et les intérêts politiques des hommes. Le « paradoxe du roi faible » revêt alors un important aspect spirituel : la légitimité du roi tient à son affranchissement initial du jeu politique de la haute aristocratie...

Les avatars littéraires des faiblesses d'Arthur sont essentiels pour la définition de sa royauté. Aussi bien intimes que politiques, militaires ou spirituels, ils contribuent à définir son humanité essentielle et servent, en creux, à la définition d'un modèle de royauté dans lequel le souverain n'est pas tout-puissant, mais, au confluent des modèles celtiques et occidentaux, garantit l'équilibre de la construction sociale. L'éthique de la mesure passe également par l'intégration des faiblesses du roi dans le modèle de la royauté...

PIERRE LEVRON.